

Conditions de vie au travail : CESU 2022

Question

Combien de salariés ont bénéficié des CESU en 2022 ? :

1/ au titre du CESU « ordinaire »

2/ au titre du CESU « handicap »

Réponse Direction

Pour l'année 2022 :

- nombre total de salariés « tous CESU » : 582
- nombre de salariés ayant bénéficié du « CESU régime général » : 502
- nombre de salariés ayant bénéficié du « CESU régime spécial » : 80

Salaires et indemnités : arrêt de travail longue durée

Question

Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail de courte durée, son salaire est maintenu (il y a subrogation de la Sécurité Sociale pour les indemnités journalières). Cette disposition ne s'applique pas à partir du moment où les indemnités journalières de la Sécurité Sociale décroissent et où la prévoyance complémentaire entre en jeu. La CFE-CGC réclame qu'Ariane Group se substitue à l'Organisme de Prévoyance pour le versement du complément de rémunération prévu au contrat, en faisant l'avance des fonds de façon à ne pas mettre les salariés déjà fragilisés par un arrêt de travail de longue durée en situation délicate.

Réponse Direction

Des avances d'Indemnités journalières de prévoyance sont effectuées sauf en cas de litiges sur le dossier maladie du salarié.

Application du Code du travail et accords collectifs : Validation de congés dans e-Temptation

Question

Lorsqu'un salarié à un hiérarchique basé sur les sites allemands, ce dernier n'a pas de droit de validation des différentes déclarations dans e-temptation. Un nombre de salariés sont depuis plusieurs quelques jours à quelques mois dans cette situation. Les salariés n'ont pas la possibilité de déclarer ses anomalies de badges entrée/ sortie, ses demandes de télétravail et de congés. Quelles sont les solutions proposées pour régulariser ses situations ?

Réponse Direction

Un manager allemand ne peut pas valider les absences de ses collaborateurs français car les allemands ne sont pas gérés dans l'outil de gestion des temps E-Temptation; ce n'est pas une question d'avoir le droit ou pas.

Les salariés dont le manager est allemand ont un valideur de substitution appelé "Focal-Point" qui lui est dans le périmètre E-Temptation. Si des oublis ou des erreurs subsistent, les salariés concernés doivent se rapprocher de leur HRBP pour désigner le Focal-Point.

Application du Code du travail et accords collectifs : détachement d'entreprises extérieures à Ariane Group

Question

Les personnels en situation de détachement d'entreprise extérieure à Ariane Group et qui occupent des postes de travail à temps plein sur site n'ont plus accès à e-Temptation. Il leur est demandé de faire les différentes déclarations de présence, congés ... auprès de leur entreprise. Quelle est la responsabilité du hiérarchique du site qui accueille ce personnel ? Comment le personnel informe, communique avec le hiérarchique dont il dépend pour son activité pour ses présences, ses absences, ses arrêts potentiels ?

Réponse Direction

Les détachés d'entreprises extérieures au sein d'ArianeGroup ne sont pas gérés dans E-Temptation. Le personnel en situation de mise à disposition doit adresser à son employeur un Relevé Individuel d'Activité (RIA) ou un équivalent.

Conditions de vie au travail : badgeuse bat 500

Question

La badgeuse (noire) à l'entrée du site coté bat 500 est en panne depuis plus d'un mois et le dysfonctionnement a été remonté. Quand sera-t-elle réparée ? quel est le problème ?

Les salariés concernés doivent compenser en faisant une déclaration manuelle tous les jours sur e-temptation qui génère de la perte de temps.

Réponse Direction

La badgeuse a été remise en état le 18 janvier 2023. Les pointages remontent bien dans l'application E-Temptation.

Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !

